

Séance ordinaire du 25 mai 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un à neuf heures treize, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-05-42

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 mai 2021.

CE-2021-05-43**Mandat à la Direction des transports et de la mobilité durable pour limiter la vitesse sur le chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)**

Il est résolu de mandater la Direction des transports et de la mobilité durable à entreprendre les démarches nécessaires pour limiter la vitesse à 30 km/heure sur le chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald), et ce, pour la saison estivale 2021.

CE-2021-05-44**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 mai 2021.

CE-2021-05-45**Condoléances aux membres de la famille de monsieur Ghislain Blais**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Ghislain Blais.

CE-2021-05-46**Condoléances aux membres de la famille de monsieur Donald Brochu**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Donald Brochu.

CE-2021-05-47**Financement de la dépense relative au mandat confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, dans le cadre d'un dossier litigieux et ratification du mandat**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter au budget de fonctionnement de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif un montant de 20 000 \$, à même la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DAJSC-2021-006, et de ratifier le mandat confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, dans le cadre d'un dossier litigieux opposant la Ville à madame Anne-Marie Bourguignon et monsieur Éric Jasniewicz.

CE-2021-05-48**Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période**

du 1^{er} au 30 avril 2021

[Document d'aide à la décision GRE-2021-022](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2021-05-49

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2021-023](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-023, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-05-50

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités

[Document d'aide à la décision GRE-2021-024](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-024, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2021-05-51

Adoption de la *Politique environnementale*

[Document d'aide à la décision ENV-2021-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Politique environnementale*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-015.

CE-2021-05-52

Désignation d'un représentant à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

[Document d'aide à la décision ENV-2021-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de désigner le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement, à titre de représentant à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et de nommer le directeur de l'Environnement à titre de substitut.

CE-2021-05-53**Adhésion à la déclaration d'engagement *Unis pour le climat de l'Union des municipalités du Québec***[Document d'aide à la décision ENV-2021-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de ville d'adhérer à la déclaration d'engagement *Unis pour le Climat de l'Union des municipalités du Québec.*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2021-018, et de transmettre une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville à cette union.

CE-2021-05-54**Dépôt du Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021**[Document d'aide à la décision DEI-2021-005](#)

Le *Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 de la Société de transport de Lévis*, est déposé à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2021-05-55**Dons d'articles usagés à Le filon et au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul**[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-017](#)

Il est résolu de faire don d'un réfrigérateur usagé à Le filon et de faire don d'une cuisinière ainsi que de la vaisselle usagée au Magasin général Rive-Sud Société Saint-Vincent-de-Paul, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-017.

CE-2021-05-56**Inscription de la Ville à titre de participante de l'activité de la *Fête des voisins 2021* et aide financière au Centre aide et prévention jeunesse, à la Maison de la famille Rive-Sud, à la Maison de la famille Chutes-Chaudière et à l'Office municipal d'habitation de Lévis**[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-018](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction de la vie communautaire à inscrire la Ville à titre de participante à l'activité *Fête des voisins 2021*, auprès du Réseau espace muni, conformément aux mesures sanitaires applicables, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-018.

Il est également résolu de verser l'aide financière indiqué à cette fiche de prise de décision au Centre aide et prévention jeunesse, à la Maisons de la famille Rive-Sud, à la Maison de la famille Chutes-Chaudière et à l'Office municipal d'habitation de Lévis, qui participent à cette activité, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-05-57
Entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et Desjardins entreprises concernant les services financiers offerts à la Ville

[Document d'aide à la décision DSA-2021-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et Desjardins entreprises concernant les services financiers offerts à la Ville, pour une durée de quatre ans, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DSA-2021-026, et d'autoriser le maire et le trésorier par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-58
Règlement sur le programme d'aide à la restauration des bâtiments de grande valeur patrimoniale

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-012](#)

Il est résolu e recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur le programme d'aide à la restauration des bâtiments de grande valeur patrimoniale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-012. Ce règlement pour objet d'adopter un programme de subvention pour la restauration des bâtiments de grande valeur patrimoniale de propriété privée.

CE-2021-05-59
Mandat à la Direction de l'approvisionnement relatif à l'acquisition d'immeubles (rue Saint-Joseph, secteur Lévis), financement de la dépense relative à ces acquisitions et mandat à cette direction relatif à la conclusion d'un contrat de services à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction de l'approvisionnement à entreprendre les démarches et les négociations avec les propriétaires des immeubles suivants, afin de les acquérir de gré à gré par la Ville :

- 58 à 60B, rue Saint-Joseph (lot 3 019 852 du cadastre du Québec) ;
- 64, rue Saint-Joseph (lot 3 019 853 de ce cadastre) ;
- 69 à 71, rue Saint-Joseph (lot 3 020 152 de ce cadastre) ;
- 75 à 77, rue Saint-Joseph (lot 3 021 537 de ce cadastre) ;
- 79 à 81, rue Saint-Joseph (lot 3 020 156 de ce cadastre) ;
- 85, rue Saint-Joseph (lot 3 020 157 de ce cadastre).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à ces acquisitions au montant maximal de 1 600 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction de l'approvisionnement à entreprendre toutes les démarches nécessaires, afin de conclure un contrat de services à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Lévis, concernant la gestion de ces immeubles suivant leurs acquisitions, les relations avec les locataires, l'entretien et la perception

des loyers.

CE-2021-05-60

Modification de la résolution CV-2021-02-22 « Entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d’habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et la Société d’habitation du Québec »

[Document d’aide à la décision URBA-CUMB-2021-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-02-22 « Entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d’habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et la Société d’habitation du Québec » par l’ajout de l’alinéa suivant :

« D’affecter les crédits nécessaires aux activités de fonctionnement de la Ville à partir des revenus de la subvention relative à cette entente pour la réalisation des projets. ».

CE-2021-05-61

Nomination d’un membre du comité consultatif d’urbanisme en patrimoine

[Document d’aide à la décision URBA-CUMB-2021-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Jean Garneau à titre de membre du comité consultatif d’urbanisme en patrimoine, pour un mandat de deux ans, débutant le 8 juillet 2021.

CE-2021-05-62

Prononcé de la décision dans le cadre de l’appel de la décision du comité de démolition concernant le refus de la demande de démolition de l’immeuble situé au 5204-5224, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d’aide à la décision URBA-CUMB-2021-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de confirmer la décision du comité de démolition rendue le 16 février 2021 refusant la demande de démolition de l’immeuble situé au 5204-5224, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), correspondant au lot 2 432 578 du cadastre du Québec et de refuser d’approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande.

CE-2021-05-63

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d’urbanisme et d’aménagement des 25 février, 22 mars, 31 mars et 12 avril 2021

[Document d’aide à la décision URBA-SAT-2021-091](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d’urbanisme et d’aménagement tenues les 25 février, 22 mars, 31 mars et 12 avril 2021, sont déposés, à titre d’information.

CE-2021-05-64

Bail à intervenir avec La marina de la Chaudière inc. concernant la location d'une partie du lot 2 159 243 du cadastre du Québec à des fins d'entreposage de remorques à bateaux (rue Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-066](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec La marina de la Chaudière inc., concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 159 243 du cadastre du Québec, à des fins d'entreposage de bateaux et de remorques à bateaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-066, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique pour la durée du bail.

CE-2021-05-65

Financement des projets d'animations du milieu dans le cadre de l'appel à projets *Cet été, je parcours Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2021-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer les projets d'animations du milieu dans le cadre de l'appel à projets *Cet été, je parcours Lévis* au montant maximal de 241 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2021-05-66

Avenant 2020-8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

[Document d'aide à la décision DEV-2021-085](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant 2020-8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-085, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-67

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues du Crible et Fleurie et ouverture des rues des Alivettes, de la Lanterne et du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec YMCO St-Étienne inc., financement afférent, acquisition des lots 6 361 287 et 6 361 325 du cadastre du Québec, d'une servitude pour cercles de virage temporaire sur les lots 2 848 265 et autres de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 6 349 867 et 6 349 869 de ce cadastre et du lot 6 349 870 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et engagement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

[Document d'aide à la décision BP-2021-009](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement des rues du Crible et Fleurie et ouverture des rues des Alivettes, de la Lanterne et du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) sur les lots 6 361 287 et 6 361 325 du cadastre du Québec, l'acquisition d'une servitude pour cercle de virage temporaire sur les lots 2 848 265, 6 349 867, 6 349 869, 6 349 871, 6 361 304 de ce cadastre, d'une servitude d'égout pluvial et de passage temporaire sur les lots 6 349 867 et 6 349 869 de ce cadastre et de l'acquisition d'un parc du lot 6 349 870 de ce cadastre, tel qu'il est montré sur le plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 833 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec YMCO St-Étienne inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues du Crible, Fleurie, des Alivettes, de la Lanterne et du Tourteau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2021-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de financer la dépense relative aux travaux municipaux en front du lot 6 349 870 de ce cadastre au montant maximal de 58 440 \$ à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71;
- d'accepter l'engagement de YMCO St-Étienne inc. de céder le lot 6 349 870 de ce cadastre et de verser une somme d'argent, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5 833 de ses minutes.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec YMCO St-Étienne inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 361 287 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par YMCO St-Étienne inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter l'ouverture de ces rues sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 349 870 de ce cadastre, à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par YMCO St-Étienne inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 361 325 de ce cadastre, à des fins de bassin de rétention, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par YMCO St-Étienne inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout pluvial et de passage sur les lots 6 349 867 et 6 349 869 de ce cadastre, les frais relatifs à cette

transaction à être assumés par YMCO St-Étienne inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour des cercles de virage sur les lots 2 848 265, 6 349 867, 6 349 869, 6 349 871 et 6 361 304 de ce cadastre, en faveur du lot 6 361 287 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par YMCO St-Étienne inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de s'engager auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et du bassin de rétention qui sera aménagée sur les lots 6 361 325 et 2 848 164 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

CE-2021-05-68

Financement de la dépense relative à la réalisation de travaux pour la réfection des rues Saint-Laurent et Louis Fréchette (phase 6), attribution du contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-073](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation de travaux pour la réfection des rues Saint-Laurent et Louis Fréchette (phase 6) au montant maximal de 1 165 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour la réalisation des travaux pour la réfection des rues Saint-Laurent et Louis Fréchette (phase 6) (appel d'offres 2021-50-18), à Les excavations Lafontaine inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 677 780,73 \$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-05-69

Attribution du contrat pour la conception et la construction d'aires de jeux dans quatre parcs de la Ville, incluant la fourniture et l'installation des structures récréatives

[Document d'aide à la décision APP-2021-078](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat, pour la conception et la construction d'aires de jeux dans quatre parcs de la Ville, incluant la fourniture et l'installation des structures récréatives (appel d'offres 2021-55-33), à Tessier récréo-parc inc., au prix de 525 879,40 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-05-70

Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion châssis-cabine à cabine d'équipe 4x2

[Document d'aide à la décision APP-2021-081](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture d'un camion châssis-cabine

à cabine d'équipe 4x2 (appel d'offres 2021-50-51), à Jacques Olivier Ford inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 103 895 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-05-71

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en mécanique et en électricité pour la construction d'un poste de police et de maison de justice de proximité (lot 2)

[Document d'aide à la décision APP-2021-082](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en mécanique et en électricité pour la construction d'un poste de police et de maison de justice de proximité (lot 2, appel d'offres 2018-55-80), attribué par la résolution CE-2018-11-33, au montant de 51 313 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-082.

CE-2021-05-72

Attribution de contrats pour la fourniture de contrats d'assurance de dommages de la Ville

[Document d'aide à la décision APP-2021-083](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la fourniture de contrats d'assurance de dommages de la Ville (appel d'offres 2021-50-11), pour la période du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2022, de la façon suivante :

- lot 1, assurance automobile et responsabilité, à Aon Parizeau inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 390 902 \$, avant taxe de 9 %;
- lot 2, assurance des biens de toute description, à Aon Parizeau inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 504 535 \$, avant taxe de 9 %;

conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-05-73

Acquisition du lot 2 059 875 du cadastre du Québec (chemin des Îles, secteur Pintendre) et promesse de vente

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-025](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 059 875 du cadastre du Québec au montant maximal de 13 500 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-98.

Il est également résolu d'accepter la promesse de vente du lot 2 059 875 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-025, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-05-74**Ajustements à la structure organisationnelle de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets**[Document d'aide à la décision GCH-2021-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter les ajustements à la structure organisationnelle de la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-030, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'ensemble des modifications et ajustements requis pour assurer la mise en œuvre de cette structure et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2021-05-75**Embauche d'un directeur de l'Entretien des infrastructures et nomination d'un directeur adjoint à la Direction de l'entretien des infrastructures**[Document d'aide à la décision GCH-2021-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher monsieur François Bélanger à titre de directeur de l'Entretien des infrastructures, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Richard Dumais à titre de directeur adjoint à la Direction de l'entretien des infrastructures, et ce, aux mêmes conditions de travail que celles prévues à la résolution CV-2020-02-94.

CE-2021-05-76**Nomination d'un chef de service – planification et coordination logistique et nomination d'un coordonnateur – soutien technique à la Direction de l'entretien des infrastructures et lettre d'entente à intervenir**[Document d'aide à la décision GCH-2021-033](#)

Il est résolu de nommer monsieur Frédéric Bourque à titre de chef de services – planification et coordination logistique à la Direction de l'entretien des infrastructures, poste cadre, et ce, aux mêmes conditions salariales.

Il est également résolu de nommer monsieur Martin Girard à titre de de coordonnateur – soutien technique à la Direction de l'entretien des infrastructures et d'autoriser, poste cadre, et d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et ce membre du personnel.

CE-2021-05-77

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer les poulaillers domestiques), maintien de

la procédure référendaire et abrogation de la résolution CE-2021-05-21 « Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer les poulaillers domestiques) et maintien de la procédure référendaire »

[Document d'aide à la décision URBA-2021-077-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite tenue à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-28.
- Ce Second projet de règlement a pour objet d'autoriser, sous certaines conditions, la construction de poulaillers domestiques à titre de construction accessoire sur les terrains dont les classes d'usages exercées sont :
 - H1 habitation Unifamiliale isolée;
 - H2 habitation Unifamiliale jumelée;
 - H4 habitation Bifamiliale isolée;
 - H14 habitation Maison mobile;
 et de prévoir les normes applicables;
- Le changement apporté au Second projet de règlement, par rapport au Projet de règlement, vise à augmenter la superficie minimale de l'enclos à 0,92 m2/poule;
- de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2021-05-21 « Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser et encadrer les poulaillers domestiques) et maintien de la procédure référendaire ».

CE-2021-05-78

Rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-088](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021;
- d'adopter le Règlement RV-2021-21-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-68.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif reprend son siège.

CE-2021-05-79

Option limitant le calendrier de présences des candidates et candidats désirant louer un espace pour la saison estivale 2021 pour un camion de cuisine sur le site situé au Quai Paquet

[Document d'aide à la décision DEV-2021-082](#)

Il est résolu de retenir l'option 2 limitant le calendrier de présences des candidates et candidats désirant louer un espace pour la saison estivale 2021 pour un camion de cuisine sur le site situé au Quai Paquet, en fonction des commerces du secteur de la Traverse ayant un produit de signature similaire, telle qu'elle est présentée à la fiche de prise de décision DEV-2021-082.

CE-2021-05-80

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 18.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
